



109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06

HESTIAFLOOR 2

Rapport d'assurance modérée du commissaire aux comptes portant sur une sélection d'informations extra-financières présentées dans le rapport RSE

Exercice clos le 31 décembre 2024

HESTIAFLOOR 2

Société par actions simplifiée
RCS Lyon 879 996 577

Rapport d'assurance modérée du commissaire aux comptes portant sur une sélection d'informations extra-financières présentées dans le rapport RSE

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'associé unique de la société Hestiafloor 2,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Hestiafloor 2 (ci-après « l'entité ») et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification d'une sélection d'informations relatives aux indicateurs RSE présentées dans le rapport RSE volontaire, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, telles qu'elles ont été élaborées sur la base des procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »).

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la sélection d'informations relatives aux indicateurs RSE présentées dans le rapport RSE volontaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, ont été établies conformément au Référentiel utilisé.

Nous précisons qu'il ne nous appartient pas de vérifier et d'effectuer des procédures et n'exprimons à ce titre aucune conclusion d'assurance modérée concernant :

- Le respect de la réglementation environnementale en France et à l'étranger par les entités incluses dans le périmètre extra-financier ;
- L'identification ou l'évaluation de passifs environnementaux et de risques environnementaux actuels ou futurs.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Une partie des indicateurs clés de performance est publiée sur un périmètre limité en fonction de la disponibilité des données. Le périmètre est détaillé dans la section « Indicateurs RSE » du Rapport RSE.
- Comme mentionné dans la section « Indicateurs RSE » du Rapport RSE, le nombre de jours d'arrêt en raison d'accidents du travail n'est pas reporté de manière exhaustive étant donné que seuls les jours pris en compte pour le pilotage financier, soit jusqu'à 90 jours, sont comptabilisés. Cette restriction impacte le taux de gravité.

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la société

Il appartient à la Direction de l'entité :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- de préparer les informations extra-financières relatives aux indicateurs RSE figurant dans le Rapport RSE, conformément au Référentiel décrivant les méthodes, les modalités, les principales hypothèses et les interprétations retenues ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de :

- planifier et réaliser la mission pour obtenir une assurance modérée quant à l'absence d'anomalies significatives dans les informations extra-financières, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ;
- d'exprimer une conclusion indépendante, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons collectés ;
- communiquer notre conclusion d'assurance modérée à la Direction de l'entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-31 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, et des règles déontologiques

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Les travaux effectués sont fondés sur notre jugement professionnel. Dans le cadre de notre mission d'assurance modérée sur l'information extra-financière :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et vérifié la cohérence de ce périmètre opérationnel avec le périmètre indiqué dans le Référentiel ;
- nous avons apprécié le caractère approprié de l'utilisation du Référentiel par l'entité, comme méthodologie de préparation des informations extra-financières, au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons apprécié si les méthodes utilisées par l'entité pour élaborer des estimations sont appropriées et ont été appliquées de manière cohérente, mais nos procédures n'ont pas consisté à tester les données sur lesquelles les estimations sont fondées ou à élaborer séparément nos propres estimations afin d'évaluer celles de l'entité ;
- par le biais d'entretiens, nous avons obtenu une compréhension de l'environnement de contrôle et de gestion des risques de l'entité, des processus et des systèmes d'information pertinents pour la préparation des informations extra-financières, et apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des informations ainsi que la cohérence de leurs évolutions, mais nous n'avons pas évalué la conception des activités de contrôle, ni obtenu des éléments probants de leur mise en œuvre ou testé leur efficacité opérationnelle ;
- pour les indicateurs présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁴ et couvrent entre 31 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

⁴ Tarare, Saint-Paul-Trois-Châteaux

- nous avons examiné par rapport à notre connaissance de l'entité, la présentation d'ensemble et les notes relatives à l'information extra-financière telles qu'elles sont présentées dans le Rapport RSE.

Les procédures menées dans le cadre d'une mission d'assurance modérée varient en nature et en temps par rapport à ceux d'une mission d'assurance raisonnable, et leur étendue est moindre. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance modérée est nettement plus faible à l'assurance qui aurait été obtenue si nous avions réalisé une mission d'assurance raisonnable.

Restriction sur l'utilisation et la distribution de notre rapport

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Le commissaire aux comptes

Forvis Mazars SAS (Lyon)

Lyon, le 4 juillet 2025

Signé par :

452C5B63BDF74C2...

Arnaud Flèche

Associé

Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

Thème	Indicateurs
Environnement	- Tonnage de CO₂ émis - Intensité carbone (kg eq CO₂/m²)
	- Pourcentage d'énergie renouvelable / décarbonée produite ou achetée avec des certificats d'origine dans le mix énergétique de l'entreprise - Pourcentage d'énergie renouvelable produite ou achetée avec des certificats d'origine dans le mix énergétique de l'entreprise - Pourcentage d'énergie non renouvelable dans le mix énergétique de l'entreprise
	Consommation totale d'énergie
	Pourcentage du CA réalisé avec des produits biosourcés
	Volume consommé suite à traitement par Floor to Floor & TRS
	Pourcentage de déchets recyclés / valorisés matière (hors valorisation énergétique)
	Quantité de revêtements de sol post-installation et post-utilisation collectés dans le cadre du programme Seconde Vie
	- Consommation d'eau* - Pourcentage de sites de production ayant mis en place des circuits d'eau en boucle fermée*
Loyauté des pratiques	- Pourcentage de fournisseurs stratégiques et préférentiels signataires de la charte des achats éthiques et responsables (en nombre) - Pourcentage des dépenses avec des fournisseurs signataires de la charte des achats responsables et éthiques
	Pourcentage des collaborateurs exposés formés - Anti-corruption
	Nombre d'incidents signalés et qualifié au travers de la procédure d'alerte
	Nombre d'incidents de corruption confirmés
	Nombre d'incidents liés à la sécurité de l'information confirmés*
Social	Effectif équivalent temps plein et ventilation par contrat
	Effectif au 31.12.24 ventilé par genre et âge
	- Taux de fréquence des accidents du travail (Tf1) - Taux de gravité des accidents du travail
	- Nombre d'heures de formation (en heures) – Hors GTS sales - Nombre moyen d'heures de formation par employé - Hors GTS sales
	Turnover des collaborateurs
Consommateur	Pourcentage de revêtements de sol à faibles niveaux d'émissions de COV
	Pourcentage de revêtement de sol sans phtalate (en CA)
Communauté et développement local	Nombre d'opérations solidaires sur les territoires*

*Vérification du processus de reporting uniquement